

MOTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADF

Adoptée à l'unanimité

1 juillet 2014 – Paris

Le Président de la République et son gouvernement portent une nouvelle réforme territoriale, traduite dans deux projets de loi adoptés en Conseil des Ministres le 18 juin 2014 et discutés par le Parlement au cours de l'été et de l'automne prochains.

Les traits saillants de cette réforme consistent à agrandir les Régions et à supprimer les Départements en 2020, après les avoir vidés de leurs substances ; gommant ainsi l'existence d'une collectivité territoriale entre la Commune et la Région.

Les Présidentes et Présidents de conseils généraux réunis en Assemblée Générale affirment leur opposition à la réforme territoriale, telle que présentée par les deux projets de loi, considérant qu'elle est contraire à l'intérêt de leurs concitoyens.

Acteurs majeurs de l'innovation au service des solidarités sociales et territoriales, les départements de France exercent depuis 30 ans, au travers de l'action des élus et des agents publics départementaux, des missions indispensables au service quotidien de la population (collèges, routes, développement social, transports, connexion haut débit, culture et sport, développement local, accueil de la petite enfance, etc.) et reconnues de tous. Collectivités de plein exercice, ils sont le niveau intermédiaire le plus pertinent pour mener des politiques de proximité et de solidarité qu'ils tissent avec leurs partenaires privilégiés (communes, intercommunalités, associations).

Forts de ce constat, les Présidentes et Présidents de conseils généraux demandent à être entendus par le gouvernement et le parlement pour trouver ensemble des solutions d'avenir.

Ils considèrent que la recherche **d'efficience et d'amélioration du service public rendu à nos concitoyens rend nécessaire une nouvelle étape de décentralisation reposant sur des objectifs de modernisation et de simplification, et intégrant une réforme de la fiscalité locale.** Elle doit consister à donner plus de responsabilités et plus d'autonomie aux collectivités territoriales, et assurer une plus juste péréquation pour assurer l'équité entre les territoires

C'est aux élus de proximité, représentatifs de la diversité des territoires, de se voir confier la responsabilité de définir et de mettre en œuvre, en fonction des spécificités locales, les politiques publiques dont nos concitoyens ont besoin.

Ces politiques ne peuvent être menées par de grandes régions aux périmètres agrandis et porteuses d'enjeux stratégiques, ni par des communes et leurs intercommunalités trop petites pour permettre une action globale régulatrice des inégalités. Dans un contexte où les fractures sociales et territoriales se multiplient, l'existence d'un échelon intermédiaire péréquateur intervenant dans une logique d'équilibre territorial auprès des usagers est indispensable.

1. C'est pourquoi,

- Ils se félicitent du maintien de l'élection des conseils départementaux prévue pour décembre 2015 mais demandent que conformément au droit commun, la durée de leur mandat aille à son terme, c'est-à-dire 2021 ;

- Ils s'opposent en corollaire :

- **A toute forme de dépeçage des compétences**, selon une démarche technocratique et budgétaire, qui ne prendrait pas en compte les enjeux de proximité
- **A toute logique de recentralisation** via les représentations locales de l'Etat des politiques aujourd'hui menées par les départements. Un tel processus serait contraire à l'esprit de la décentralisation tel qu'il est mis en œuvre dans notre pays depuis le début des années 80 ;
- **A toute absence de clarification du système fiscal local et des moyens alloués par l'Etat à chaque niveau de collectivité**, permettant au département d'assurer le versement des trois allocations individuelles de solidarité, problème à ce jour non résolu.

2. Ils entendent proposer à l'occasion des discussions sur le projet de loi, une évolution de notre architecture territoriale s'inspirant du contenu du rapport des sénateurs Jean-Pierre Raffarin et Yves Krattinger:

Ils proposent :

- De conforter, le département comme collectivité des solidarités humaines et territoriales comme envisagé dans le premier projet de loi sur la réforme de l'organisation des collectivités territoriales.
- De décentraliser davantage les compétences actuelles de l'Etat vers les départements dans le domaine social mais aussi en leur transférant l'ingénierie au service des communes et le rôle de garant de l'accès de tous les territoires aux services aux publics.
- D'engager le débat sur le transfert de certaines compétences aux départements dès lors qu'elles sont en cohérence avec une expertise qui leur est reconnue (Lycées).
- De reconnaître le principe de spécificité locale afin que les politiques mises en œuvre soient adaptées aux territoires dans le cadre de leurs situations diverses.
- De recentraliser certaines politiques relevant de la solidarité nationale comme le versement de l'allocation RSA pour lesquelles il n'existe aucune marge de manœuvre politique.

3. Enfin, ils demandent que le Gouvernement engage une réflexion sur la question des moyens et de l'indispensable péréquation pour corriger les inégalités. Ils expriment leur vive inquiétude face à la baisse des dotations des collectivités territoriales aujourd'hui prévue (11 Mrds) notamment pour les départements (3,67 Mrds) et aux conséquences négatives sur leur investissement pourtant indispensable au soutien à l'activité économique (en particulier dans le secteur BTP).

En ce sens, ils demandent également **le respect des accords passés entre le Premier Ministre et l'ADF le 16 juillet 2013 à Matignon** (notamment la clause de revoyure) et l'ouverture des discussions sur le financement des allocations individuelles de solidarité dans le cadre de la loi de finances pour 2015 incompatible avec l'effort demandé par le Gouvernement dans le cadre de la baisse des dépenses publiques.